



Modalités de participation à l'opération MICHELIN – NORAUTO
Jusqu'à 100 € de montage remboursé
du Lundi 05 janvier 2026 au Mardi 27 janvier 2026

Jusqu'à 100€ de remboursé sur votre prestation de montage pour l'achat de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques de la marque MICHELIN de la catégorie Tourisme, 4x4 et Camionnette (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme ([voir détails ci-après](#)), pendant la période du 5 janvier 2026 au 27 janvier 2026, sous forme de remboursement par virement bancaire.

** Dans la limite de 50€ pour le montage de 2 pneumatiques et dans la limite de 100€ pour le montage de 4 pneumatiques.*

1. **Offre valable pour tout achat, de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques MICHELIN dans les catégories Tourisme, 4x4, Camionnette (Eté, Hiver ou CrossClimate) de même dimension et de même gamme, effectué du 05/01/2026 au 27/01/2026, dans l'ensemble des magasins Norauto (à retrouver sur <https://centres.norauto.fr>) ou sur www.norauto.fr**

Chaque participant achetant (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques MICHELIN doivent avoir été achetés en une fois, montés et équilibrés dans les centres Norauto et doivent figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (soit du **05/01/2026 au 27/01/2026**).

2. **Offre promotionnelle avec obligation d'achat limitée à deux (2) participations par foyer (même nom et même adresse pour une personne physique majeure) ou deux (2) participations par personne morale (même raison sociale, même adresse). Un (1) seul remboursement pour une (1) même facture correspondant à un (1) véhicule.**

Offre non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours de quelque nature qu'elle soit, applicable lors de l'achat de produits Michelin, que cette offre ou promotion soit organisée par Michelin ou toute autre société, partenaire, commerçant, distributeur, etc.

3. **Bénéficiez du remboursement sous la forme d'un virement bancaire dans la limite de 50 € de remboursement pour 2 pneus et de 100€ pour 4 pneus.**

Les montants sont exprimés TTC (Toutes Taxes Comprises)

4. Après votre achat, pour bénéficier de l'offre, **vous avez jusqu'au 15 mars 2026** pour participer en respectant les modalités suivantes :

- **Pour bénéficier du remboursement sous la forme d'un virement bancaire uniquement, vous avez jusqu'au 28 février 2026 (soit jusqu'à un mois après la fin de l'opération) pour réaliser la prestation de montage et jusqu'au 15 mars 2026 pour participer en respectant les modalités suivantes :**
- **Connectez-vous** au site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/norauto-montage-rembourse-janvier>
- **Remplissez le formulaire de participation** en indiquant les informations obligatoires (nom, prénom, adresse postale, e-mail, etc.) et en renseignant impérativement votre RIB (IBAN-BIC). Dans le cas d'une participation pour une personne morale le RIB transmis doit être celui de la raison sociale concernée. Le RIB est indispensable au traitement de l'opération afin de réaliser le virement bancaire. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé. L'adresse e-mail de contact doit impérativement être valide pour recevoir la confirmation de conformité de votre dossier.
- **Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques (facture complète ou toutes les pages du relevé d'atelier lisible, sans tickets de caisse agrafé).** L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération susmentionnée (soit du **05/01/2026 au 27/01/2026**) ; Votre justificatif d'achat doit être nominatif et mentionner : le nom du point de vente (Norauto), ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme, la marque des pneus, ainsi que le montage. Important : Le ticket de caisse Norauto, l'ordre de réparation ou le bon de commande seul ne constituent pas un justificatif valable pour participer. Seules la facture complète où le relevé d'atelier complet sont valables.

La copie du relevé d'atelier doit être intégrale et lisible. A défaut, la participation sera jugée non-conforme et ne sera pas prise en compte. Pour les achats effectués dans les dates de l'opération, mais pour lesquels le montage est réalisé après **27/01/2026**, le bon de commande dans les dates de l'opération devra également être joint avec la facture d'achat et de montage des pneumatiques. Dans ce cas exclusivement, le montage devra impérativement être effectué avant le **28 février 2026**, et la mise en ligne de la facture jusqu'au **15 mars 2026**.

A défaut, la participation ne sera pas prise en compte.

- **Vérifiez vos coordonnées, votre RIB et vos justificatifs puis validez votre participation.** Une fois cette dernière validée, vous recevrez un e-mail de confirmation (vérifiez vos spams) contenant un lien personnalisé vous permettant de suivre l'état d'avancement de votre dossier à tout moment (validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi de la dotation en cours etc...). Pensez à conserver cet e-mail. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

Dans un délai de 4 à 6 semaines suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire directement sur le compte associé au RIB renseigné lors de votre inscription.



Cette offre se limite au virement bancaire, toute autre forme de remboursement ou compensation sont exclues. Vous êtes seul responsable de l'usage de votre dotation. Michelin décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages, sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation. Si les circonstances l'exigent, Michelin se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente.

5. Autres dispositions :

Toutes coordonnées, contenant des informations fausses ou erronées, entraînent la non-prise en compte de la demande d'inscription.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site <https://www.michelin.fr/promotions-michelin/formulaire-norauto-montage-rembourse-janvier> et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte.

Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d'achat (relevé d'atelier Norauto) des pneumatiques. Toute demande illisible, incomplète, incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra pas être satisfaite et sera rejetée. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et preuve d'achat.

Pour ce faire, Michelin ou la société de gestion mandatée par Michelin, se réserve le droit de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toute fausse identité, fausse adresse, fausse preuve d'achat ou toute participation frauduleuse entraînera la nullité de la participation et du bénéfice de l'offre. En cas de doute raisonnable sur la véracité des éléments de participation, Michelin et son prestataire se réservent le droit de suspendre le paiement le temps d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Si la fraude est avérée, Michelin se réserve le droit de faire valoir ses droits par voie judiciaire.

Pour bénéficier de l'offre, les participants doivent avoir un accès à internet. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Pour toutes questions relatives à cette offre promotionnelle, le participant pourra nous contacter au **00800 11 11 11 57** (appel non surtaxé depuis un poste fixe) en renseignant le numéro de l'opération **52161** du lundi au vendredi de 9h à 18h ou via notre formulaire de contact sur <https://www.michelin.fr/assistance>

Michelin en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de l'opération promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de Michelin sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de Michelin et le cas échéant de ses sous-traitants et prestataires dont certains peuvent se trouver en dehors de l'UE, notamment en Inde et aux Etats-Unis. En cas de transfert des données hors UE, des règles assurant la protection et la sécurité des données ont été mises en place. Le client peut en prendre connaissance en consultant la notice mise à sa disposition sur simple demande à la Direction Commerciale France. Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de l'animation promotionnelle. Si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales de la part de Michelin, les données seront conservées tant que vous n'avez pas retiré votre consentement ou que vous ne vous êtes pas désinscrit. Votre consentement peut être retiré à tout moment. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/79 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, appelé Règlement Général sur la Protection des Données (applicable en France depuis le 25 mai 2018), vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données pour des raisons légitimes, les faire rectifier ou les faire effacer.

Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données dans des cas définis par la réglementation applicable. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. La Direction commerciale de la MFPM, Service Marketing, Bâtiment A7, Place des Carmes-Déchaux, 63000 Clermont-Ferrand, ou contact@tc.michelin.eu est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement. Vous avez également la possibilité d'écrire un courriel au service en charge de la protection des données personnelles à : privacy.fr@michelin.com. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL sur son site internet à : www.cnil.fr.

Michelin se réserve le droit d'écourter ou d'annuler l'opération à tout moment, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

Les présentes modalités sont soumises au droit français. La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes modalités.

Manufacture Française des Pneumatiques Michelin

Société par actions simplifiée au capital de 504 000 004 €

Place des Carmes Déchaux - 63000 Clermont-Ferrand

RCS 855 200 507 Clermont-Ferrand